

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 23 septembre 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 23 septembre 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 septembre 2021, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, PUYJALINET Eric, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, M. FOURNIER-MOTTET Benoit, DENIS Pascale, DELAFOSSÉ Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme JOUBERT Marie-Josèphe donne pouvoir à M. FOURNIER-MOTTET Benoit, Mme BOULIEU Anne Marie donne pouvoir à Mme ROTHEA Céline, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. Eric PUYJALINET

N°46-2021 – Règlement Salle Mill'activités

Annexe 2 – Règlement intérieur de la salle Mill activités

Rapporteur : Mme le Maire

Par différentes délibérations, le Conseil municipal a été appelé à statuer sur les règlements intérieurs des salles municipales : salle des fêtes, salle polyvalente André Véricel, la salle Ninon Valin, la salle Jeanne d'Arc, l'espace rencontre et la salle dite « Lumières ».

Le nouveau bâtiment de l'école maternelle du Sentier, mis en service en septembre 2020, offre une nouvelle salle municipale : la salle Mill'activités, qui peut être divisée en 3 salles distinctes. Ces différents espaces ont vocation à être mis à disposition des associations, en dehors des usages pré-définis au titre des temps scolaires et périscolaires, et de la mobilisation de ces salles pour les propres besoins de la municipalité. Ce règlement a pour but de définir les modalités de mise à disposition de ces salles pour des activités hebdomadaires sportives (type exercices au sol) et culturelles (ne nécessitant pas de matériel spécifique/tables) ou des évènements ponctuels type réunions, conférences, projections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de ce règlement intérieur d'utilisation de la salle Mill'activités

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 24/09/2021
Et publication 27/09/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

